

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

#### SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2016 À 18 HEURES 30

N° 1 - 21 / 2016 : INTÉGRATION DU LOTISSEMENT DE L'AVIATEUR - ROUTE DE TERSSAC  
- COMMUNE D'ALBI

#### L'An Deux Mille Seize, le 18 février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 18 février 2016 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : monsieur Christian CHAMAYOU

#### Membres présents :

**Membres titulaires** : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES (pouvoir de Naïma MARENGO), Muriel ROQUES-ÉTIENNE, Philippe BONNECARRÈRE, Gisèle DEDIEU (pouvoir de Marie-Louise AT), Bruno LAILHEUGUE Sylvie BASCOUL VIALARD (pouvoir de Bruno CRUSEL), Jean-Michel BOUAT, Geneviève PÉREZ, Steve JACKSON, Patrick BÉTEILLE, Michèle BARRAU-SARTRES (pouvoir de Claude LECOMTE), France GERBAL-MÉDALLE, Odile LACAZE, Fabien LACOSTE (pouvoir d'Elodie NADJAR), Pascal PRAGNÈRE, Dominique MAS, Najat DELPEYRAT (pouvoir de Pierre DOAT), Sarah LAURENS, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Michel TRÉBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Joëlle VILLENEUVE (pouvoir de Michel MARTY), Céline TAFELSKI, Blandine THUEL, Jean-François ROCHEDREUX, Robert AZAÏS.

**Membres suppléants présents non votants** : Mesdames, messieurs, Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Philippe MARAVAL, Rino GATEFIN, Marie-Claire MALROUX, Agnès BRU.

#### Membres excusés :

**Membres titulaires** : Mesdames, messieurs, Claude LECOMTE (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Marie-Louise AT (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Bruno CRUSEL (pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD), Enrico SPATARO, Patrice BÉDIER, Elodie NADJAR (pouvoir à Fabien LACOSTE), Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT (pouvoir à Najat DELPEYRAT), Emmanuelle PIERRY, Michel MARTY (pouvoir à Joëlle VILLENEUVE), Stéphane BARDY,

**Membres suppléants** : Mesdames, messieurs, Marie-Claude VABRE, Françoise FEUGEAS, Christian LAFON, Thierry LAFUENTE, Yves CHAPRON.

**Présents : 45**

**Votants : 46**

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI**

**N° 1 - 21 / 2016 : INTÉGRATION DU LOTISSEMENT DE L'AVIATEUR - ROUTE DE TERSSAC - COMMUNE D'ALBI**

Pilote : Hydraulique/Assainissement

Autres services concernés par le présent rapport : Eclairage Public

Direction Générale des Services

Affaires générales, juridiques et marchés publics

**Madame Delphine DESHAIES-GALINIÉ, rapporteur,**

Par délibération du 26 mars 2013, les membres du conseil communautaire ont arrêté la procédure de transfert des réseaux et équipements de compétence communautaire des lotissements au patrimoine communautaire.

Le conseil municipal d'Albi a délibéré en date du 15 février 2016 en faveur du transfert des voiries du lotissement de l'Aviateur dans le domaine public communal. Ces voiries, situées route de Terssac, sont mises à disposition de la communauté d'agglomération dès leur intégration dans le domaine public communal. Il convient en parallèle de délibérer en conseil communautaire l'intégration des ouvrages d'assainissement et d'éclairage public au patrimoine communautaire, l'ensemble des plans de récolement, notices de fonctionnement et tests de conformité ayant été fournis aux services communautaires.

Je vous propose donc d'accepter l'intégration au domaine public communautaire des réseaux d'assainissement et des réseaux d'éclairage public de ce lotissement suivant les inventaires définis aux procès-verbaux de réception ci-annexés.

**Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil communautaire du 26 mars 2013 approuvant la procédure de transfert des réseaux et équipements publics des lotissements,

VU la délibération du conseil municipal d'Albi du 15 février 2016 approuvant le transfert des voiries du lotissement de l'Aviateur - route de Terssac dans le domaine public communal.

**ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

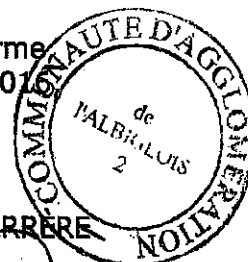
**APPROUVE** l'intégration au domaine public communautaire des ouvrages d'assainissement et d'éclairage public du lotissement « de l'Aviateur » suivant les inventaires définis aux procès-verbaux de réception ci-annexés.

**AUTORISE** monsieur le président ou son représentant à effectuer toutes les démarches administratives subséquentes.

Pour extrait conforme  
Fait le 18 février 2016

Le président,

Philippe BONNECARRÈRE





## Procès-verbal de réception des ouvrages assainissement

### Opération : Lotissement de l'aviateur – COMMUNE D'ALBI

#### PREAMBULE

Le lotissement de l'aviateur, situé route de Terssac à Albi a fait l'objet d'une réalisation sous la maîtrise d'ouvrage de la SARL PAPVERT représentée par monsieur Serge PAPAIX.

A l'intérieur de cette opération d'aménagement une voirie interne, un réseau d'eaux usées et un réseau d'eaux pluviales ont été créés.

Ces ouvrages n'ont pas vocation à rester durablement du domaine privé de la SARL PAPVERT. Ils constituent des biens de retour possible aux collectivités intéressées.

Les parties conviennent de la rédaction du présent procès-verbal pour formaliser la remise de ces ouvrages.

#### A – IDENTIFICATION DES PARTIES

L'aménageur, la SARL PAPVERT représentée par monsieur Serge PAPAIX, gérant

La communauté d'agglomération de l'Albigeois représentée pour son service assainissement par Monsieur Pierre DOAT, vice-président délégué à l'hygiène et l'assainissement

#### B – OUVRAGES CONCERNES

L'aménageur invite la communauté d'agglomération de l'Albigeois intéressée par les ouvrages à participer à la réception des ouvrages :

- Réseau d'assainissement eaux usées : 17 m de canalisation PVC CR8 diamètre 200 mm, 1 regard de visite, 6 branchements individuels
- Réseau d'assainissement eaux pluviales : 14 m de canalisation PVC diamètre 315mm, 43 m de canalisation en béton diamètre 1000mm, 2 grilles avaloirs, 6 branchements individuels, 3 regards de visite
- Un ouvrage de régulation type vortex placé dans le regard de visite le plus en aval.

Ces ouvrages ont été réalisés dans le cadre d'une opération d'aménagement privée en exécution des marchés suivants :

**Assainissement** : Entreprise SLTP DE CHANTERAC - ZI des Clargous 13 rue François Arago 81600 Gaillac

Date de réception : septembre 2015

Documents fournis : plan de récolement EU/EP (dwg), passage caméra EU/EP, tests d'étanchéité EU.

### **C - REMISE D'OUVRAGES**

L'aménageur et la communauté d'agglomération de l'Albigeois reconnaissent la conformité et le bon entretien des ouvrages.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois déclare accepter la remise des ouvrages.

### **EN CONSEQUENCE ET A COMPTER DE LA DATE DE DELIBERATION du conseil communautaire autorisant la rétrocession des ouvrages précités**

- la remise des ouvrages par la SARL PAPVERT représentée par monsieur Serge PAPAIX est constatée
- la communauté d'agglomération de l'Albigeois assurera désormais la garde et la responsabilité des ouvrages réalisés
- la communauté d'agglomération de l'Albigeois assurera l'entretien et la gestion des ouvrages remis, sous réserve des obligations résultant pour les entrepreneurs ayant réalisé les ouvrages, des clauses de garantie contenues dans leur marché et de leur responsabilité, ainsi que du respect par les propriétaires de la servitude de non aedificandi.

Fait à *N.S.*, le *17/11/2015* Fait à Albi, le

Pour la SARL PAPVERT

Serge PAPAIX

Pour le service assainissement de la communauté d'agglomération de l'Albigeois

Le vice-président délégué à l'assainissement  
Pierre DOAT



## Contrôle préalable à l'intégration d'équipements éclairage public au domaine public communautaire

**Localisation :** route de Terssac - Albi

**Nom de l'opération :** Lotissement « AVIATEUR »

**Date de création :** 0

**Installateur :** Chamayou

**Propriétaire actuel :** M. Papaix

**Contrôle effectué le :** 11/01/2016

**Par :** Service éclairage public de l'agglomération : Madame Céline MASSOL

### A Documents remis :

- Plan de recollement en format papier
- Plan de recollement en format dwg
- conformité des plans de recollement  oui  non
- Dossier des ouvrages exécutés
- Numéro de point de livraison : raccordement sur réseau EP existant
- Attestation du Consuel : raccordement sur réseau EP existant
- Examen de l'installation par un bureau de contrôle

### B État des lieux de l'installation :

#### Caractéristiques générales des candélabres :

Les luminaires sont au nombre de 2, de type TEKNO de chez THORN. Ils sont équipés de lampes sodium haute pression 100W.

Les mâts sont en acier cylindrique de hauteur ? mètres RAL 7043.

Les candélabres sont positionnés sur voirie.

L'état visuel des luminaires et des mâts est bon.

#### Caractéristiques du coffret éclairage public :

Le coffret de branchement comprend un interrupteur différentiel pour le départ.

### C Remarques:

Le rapport d'un organisme de contrôle attestant de la conformité de l'installation n'a pas été fourni.

### D Avis relatif à l'intégration de l'installation au bien communautaire :

- Favorable  Favorable sous réserves (cf. remarques)  Défavorable

Le président

Philippe BONNECARRERE